



Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023025-DE

S<sup>2</sup>LOW

## COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 23 MARS 2023

##### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

**ABSENTS** : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE  
« TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES » 2023 DEL2023-25**

##### **Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe Transport retrace l'activité de transport public de personnes assurée par la commune, relevant d'un service public industriel et commercial (Spic) et pour lequel un équilibre par le budget général est autorisé à titre dérogatoire, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ayant pour conséquence une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ALLOUER** au budget 2023 du Budget annexe Transport une **subvention d'équilibre** d'un montant de **486 000 euros**.

- **DE PRECISER** que ce montant est inscrit au BP 2023 du budget général.

En Mairie, le 23 mars 2023  
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 23 mars 2023  
Le Maire,  
François BARBIER

